

Extrait du SNUipp-FSU 91

<http://91.snuipp.fr>

108 HEURES : HALTE A LA REMONTEE DES TABLEAUX !

<dl

class='spip_document_2568

spip_documents

spip_documents_center' >

<dt><img

src='IMG/png/108_heures.png'

width='104' height='106'
alt='PNG - 13.8 ko' /></dt>
</dl>

- ACTIONS -

Date de mise en ligne : lundi 5 octobre 2020

SNUipp-FSU 91

Le ministère a confirmé au SNUipp-FSU en groupe de travail, que les équipes d'école n'étaient plus tenues de faire remonter les tableaux d'organisation des "108 heures" réclamés encore, comme d'habitude, par les circonscriptions.

La nouvelle circulaire sur la direction d'école parue au BO du jeudi 27 août indique que « *les directeurs d'école ont, avec les équipes pédagogiques, la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en oeuvre des 108 heures dans le respect de la répartition réglementaire* ».

Une exigence de libre organisation portée depuis longtemps par la profession et le SNUipp-FSU.

Il semblerait que les 18 heures de temps d'animation pédagogique restent cependant bien de la responsabilité de l'IEN et de l'équipe de circonscription et que les 6 heures de conseils d'école soient incompressibles.

Resteraient donc 84 heures à la libre organisation des équipes. Plus de tableau !

Une mesure qui restera à concrétiser dans un décret portant sur les obligations de service.

En attendant, il n'est plus nécessaire de faire remonter les traditionnels tableaux réclamés par les circonscriptions pour en rendre compte.